



Mensuel d'informations professionnelles des assistantes maternelles et familles d'accueil

Rédaction

50 ter, rue de Malte • 75011 Paris
T. 03.29.70.56.33

Abonnements, administration

10, avenue Victor-Hugo
CS 60051

55800 Revigny-sur-Ornain

► N° Indigo 0 825 82 63 63

Fax. 03.29.70.57.44

Abonnement annuel pour 10 numéros :

55 € • Prix au numéro : 5,50 €.

Diffusion MLP, vente au numéro

Mylène Muller • T. 03.29.70.56.33

Directeur Marketing, Partenariat

Stéphane Sorin
(marketing@martinmedia.fr)

Directeur des rédactions

Charles Hervis

RÉDACTION

Rédacteur en chef

Catherine Doublet
(assmat.redaction@martinmedia.fr)

Rédacteur en chef adjoint

Frédéric Conseil

Secrétaire de rédaction

Isabelle Wackenier

Ont collaboré à ce numéro :

Babouse • Anne-Sophie Casal
• Laetitia Delhon • Amélie Dutilleul
• Françoise Martin-Borret

Correctrice : Françoise Martin-Borret

Opératrice PAO : Martine Rivellini

Photos couverture et sommaire © :

Shutterstock • iStock
• Centre international Loris Malaguzzi

PUBLICITÉ

Anat Régie, Marie Ughetto
T. 01.43.12.38.15

IMPRESSION

Corlet Roto, 53300 Ambrières-les-Vallées

ROUTAGE

GIS, 14110 Condé-sur-Noireau

SITE INTERNET

www.assmat.presse.fr

Éditeur SAS Martin Média au capital de
150 000 €, 10, avenue Victor-Hugo,
55800 Revigny-sur-Ornain
RC Bar-le-Duc 86 B 19

Directeur de la publication :

Arnaud Habrant

Numéro de commission paritaire :

1018 T 80833

ISSN : 1635-5040

Dépôt légal : mai 2015

© Reproduction interdite.

Sommaire

n° 139, juin 2015

Techniques professionnelles

Faut-il intervenir dans le jeu de l'enfant ? p 7

Techniques en bref p 11

*Les bébés doivent dormir dans leur lit, courbes de croissance obsolètes ?
Stress et grignotage, gastroentérites et vaccin...*

Fiche technique

- Proposer du poisson aux enfants p 13

Univers de l'enfant (jouer, lire, écouter) p 17

Statut

Vos droits p 31

Jours fériés chômés, grossesse et information de l'employeur

Tableau de bord p 32

Tous les chiffres utiles aux assistantes maternelles et familiales

Les obligations déclaratives des assistantes maternelles et familiales p 33



le dossier p 19

Assurance chômage : les droits rechargeables

Le rechargement des droits à l'assurance chômage assure aux assistantes maternelles ou familiales de toucher la totalité de leurs droits, même après une période d'interruption en raison de la reprise d'une activité. Depuis le 1^{er} avril 2015, comme tout salarié, elles bénéficient d'un droit d'option lorsque le dispositif leur est défavorable.



Profession

Post-scriptum p 38
(livres, agenda, internet)

À Reggio Emilia, une pédagogie innovante p 39

Nouvelles professionnelles p 43
Projet pour l'enfant : un nouvel élan, création de la prime d'activité, l'emploi d'ici à 2022, le parrainage au Sénat...